



Association culturelle de la BIENNALE DE SCULPTURE SUR PIERRE DE JULIENNE
Reconnue d'utilité publique : possibilité de Mécénat pour les entreprises et les particuliers

PARTENARIAT / MÉCÉNAT – 2018-2019

11^{ème} Symposium International de Sculpture Contemporaine sur Pierre
Julienne, septembre 2019 – Thème : « Harmonie »

NOM-PRÉNOM :

Adresse (pour le reçu) :

.....

Tél. courriel

soutient l'association Julienne Métiers d'Art & Tourisme, en tant que :

partenaire ou mécène (déduction fiscale possible selon législation en cours)

Le Reçu fiscal sera adressé par l'association à réception du don en mécénat.

Montant du don :

réglé par : chèque ou virement bancaire (voir RIB plus bas)

Je souhaite ne souhaite pas être cité(e) dans la page Partenaires du site de l'association.

Date : Signature :

RIB :

BNP Paribas - JARNAC (16200)

RIB : 30004 01012 00010012818 27

IBAN : FR76 3000 4010 1200 0100 1281 827

BIC : BNPAFRPPROC

BULLETIN A RETOURNER A :

Association "Julienne, Métiers d'Art & Tourisme" - 1 place de la Mairie - 16200 JULIENNE

mail : symposium.julienne@gmail.com - Tél. Mairie 05 45 81 20 24 - Port. 06 07 35 91 69

Association n° W162000666 – Siret n° 49528930800019 - Site: www.sculpture-julienne.fr

LE MÉCÉNAT, VOUS CONNAISSEZ ?

Le saviez-vous ? Vos dons à une association reconnue d'utilité publique **ouvrent droit à des déductions d'impôts** et vous sont remboursés à hauteur de **66%** en déduction sur l'impôt dû l'année suivante, dans la limite de 20% du revenu imposable. Pour les entreprises, tout don est déductible de l'impôt sur les sociétés à hauteur de 60% du don, dans la limite de 5% du chiffre d'affaires. Plus d'infos sur impots.gouv.fr et vosdroits.service-public.fr

Par exemple, un don de 50 euros ne vous coûte que 17 euros, un don de 100 euros revient à 34 euros, etc.

Comment ça marche ?

source : infodon.fr



DÉDUCTION FISCALE
 Vous souhaitez nous faire un don de 100 € ?
Donnez 294 €, l'État vous rembourse la différence sous forme de réduction d'impôt de 66%

Suite au don effectué à l'aide du bulletin ci-joint, vous recevrez votre reçu fiscal par voie postale sur simple demande de votre part à l'adresse suivante : symposium.julienne@gmail.fr Professionnels, pensez à fournir le logo de l'entreprise.

Qui sommes-nous?

« Julienne Métiers d'Art & Tourisme », association créée en 2002 et reconnue d'utilité publique, a vocation à faire connaître l'art de la sculpture au public et mettre en avant le talent des artistes. Son équipe de bénévoles organise le Symposium International de Sculpture Contemporaine sur Pierre. Les œuvres monumentales réalisées pendant ces rencontres biennales enrichiront ensuite le patrimoine régional. Des ateliers d'initiation à la sculpture sont également proposés à tous publics, en été et pendant la manifestation. Afin de mettre l'art à la portée de tous !

Tout cela n'est possible qu'avec le soutien de partenaires, parrains et mécènes, avec VOTRE AIDE.

Plus d'informations sur sculpture-julienne.fr

Rejoignez-nous, devenez partenaire ! – Voir bulletin de participation.

Merci pour votre soutien.

